



Succession pour un terrain en Sardaigne

Par **Aayo**, le **01/05/2016** à **19:44**

Bonjour,
je dois hériter d'un terrain en indivision en Sardaigne qui appartenait à mon Père et ses 4 frères. Tous sont décédés ce sont donc les enfants qui sont héritiers. Il y a eu récemment médiation afin que tous les héritiers se mettent en accord pour la vente. Mon Père décédé en 1979, n'a fait aucun papier de succession pour ma sœur et moi. Lors de la médiation l'avocat en charge du dossier a dit que cela posait problème. Ma question est celle-ci; ne sommes nous pas légataire automatiquement vu que nous sommes ses filles légitimes et comment faire valoir nos droits?
Je vous remercie

Par **youris**, le **01/05/2016** à **21:48**

Bonjour,
Il vous faut vous renseigner auprès d'un juriste compétent en droit des successions applicable en sardaigne.
Salutations

Par **sandrine pascal**, le **17/10/2016** à **18:58**

Bonsoir, mon cousin a eu un problème similaire avec un terrain à Cagliari. Il a trouvé un avocat sardinien spécialisé en droit international (il parle français). Voilà son e-mail si vous avez encore besoin: giorgio.bianco@giambronelaw.com
Salutations

Par **Visiteur**, le **18/10/2016** à **09:56**

Bonjour,
sardinien l'avocat ? une nouvelle recette je suppose ? ;-) l'avocat à la sardine... il devait être sarde plutôt ? oui je sais, la science c'est comme la confiture ! mais l'avocat sardinien m'a beaucoup plu ! C'est un peu comme les malgaches qui habitent en... malgachie... :-)

Par **sandrine pascal**, le **26/10/2016** à **16:45**

hhh désolée moi je suis française d'origine mais j'habite à l'étranger :) oui c'est ca que je voulais dire !on doit essayer les spaguettis aux sardines alors :)